

ENSEIRB-MATMECA

Charte du parrainage d'un Elève-Ingénieur par un Elève diplômé

Le parrainage apporte à l'Elève-Ingénieur un complément de formation et d'information indispensable à sa formation à l'Ecole. Le lien qui unit le parrain et son filleul est un lien informel et tacite. La présente charte se veut un document-guide lors du premier contact et tout au long du déroulement du parrainage. Les quelques règles qu'elle comporte ne sont que des conseils à respecter pour assurer le bon déroulement et surtout l'efficacité du parrainage.

Objectifs du parrainage

De manière individualisée, chaque parrain (marraine) assure à son (sa) filleul(e) une transmission d'expérience(s) et de connaissances et l'aide à choisir son orientation professionnelle.

La réussite dépend de la volonté réciproque de l'élève et de l'ingénieur à échanger et entreprendre ensemble.

Durée du parrainage

Le parrainage commence dès que l'élève reçoit le nom de son (sa) parrain (marraine) ou lorsqu'il fait savoir au responsable parrainage la composition du binôme parrain (marraine)-filleul(e).

L'élève et l'ingénieur peuvent à tout moment décider d'interrompre le parrainage en s'informant d'abord, puis en informant (sans avoir à se justifier) le responsable parrainage, le Bureau des Elèves (BDE), l'Association des Ingénieurs Diplômés ENSEIRB-MATMECA (AIDEM).

Droits et devoirs du (de la) filleul(e)

L'élève s'engage à respecter les principes suivants:

1. Tenter de clarifier ses objectifs de formation et ses motivations professionnelles et en informer son (sa) parrain (marraine) lors du premier contact. Puis, le (la) tenir régulièrement informé(e) de son évolution au fur et à mesure qu'il progresse dans ses études. S'efforcer de justifier de la cohérence de ses choix d'options et de stages par rapport à son projet professionnel.
2. Communiquer avec son (sa) parrain (marraine) de façon mesurée mais régulière (une fois par trimestre par exemple), par téléphone, E-Mail,....
3. Se sentir responsable de son avenir et ne pas attendre de son (sa) parrain (marraine) une obligation de résultat pour l'obtention d'un stage, à fortiori d'un emploi, ni lui reprocher l'inefficacité d'une action entreprise d'un commun accord.

Droits et devoirs du (de la) parrain (marraine)

L'ingénieur s'engage à respecter les principes suivants :

1. Avoir la volonté d'aider son (sa) filleul(e) à réussir. L'encourager à réaliser ses projets, lui remonter le moral si besoin ou le freiner si son ambition semble irréalisable.
2. Répondre au mieux à ses sollicitations, compte tenu de ses obligations professionnelles et personnelles, et l'aider à mûrir ses réflexions. L'essentiel est d'être à l'écoute de son (sa) filleul(e).
3. Rencontrer, dans la mesure du possible, son (sa) filleul(e) au moins une fois par an, de manière conviviale.
4. L'interroger régulièrement (une fois par trimestre, par exemple) sur le déroulement de sa formation.
5. Prendre toute initiative pour l'aider dans ses choix d'orientation, lui faciliter des contacts en entreprises.
6. Ne jamais faire à sa place : lui donner des conseils, voire les moyens de faire seul(e).

Fonctionnement du parrainage

- ◆ L'élève sollicite régulièrement son (sa) parrain (marraine) pour obtenir des conseils, pour découvrir des secteurs, des métiers et pour rencontrer des ingénieurs en activité (diplômés de l'Ecole ou non). Il est de l'intérêt de l'élève de consacrer suffisamment de temps à ces démarches, et d'orienter ses recherches en fonction de ses motivations et des opportunités économiques. Le choix stratégique du premier emploi peut conditionner favorablement l'évolution de carrière...
- ◆ L'élève devra toujours être décideur de son orientation. S'il (elle) doit savoir tirer profit des conseils et du vécu de son (sa) parrain (marraine), il (elle) devra bien sûr éviter de se laisser influencer et en aucun cas se laisser imposer ses choix.
- ◆ Si l'élève n'a pas d'idée précise quant à sa future orientation professionnelle, tout au long de son cursus, le (la) parrain (marraine) s'efforcera d'aider l'élève à trouver sa voie, qui ne sera pas forcément la même que la sienne, ni en terme de secteur d'activité, ni en terme de fonction exercée.
- ◆ L'AIDEM associe un(e) parrain (marraine) à l'élève, qui est issu de la même filière. Tout au long de son cursus, l'ingénieur l'aidera à affiner son projet, à compléter son information et à valider ou invalider son choix initial. Si besoin, il (elle) l'aidera à trouver une orientation différente.

Bilan du parrainage

A la fin du parrainage, après en avoir informé le responsable parrainage, un questionnaire portant sur le déroulement du parrainage sera envoyé au parrain (marraine) ainsi qu'à son (sa) filleul(e). Ils pourront le remplir et le renvoyer à leur convenance au responsable parrainage ou à l'AIDEM.